

DESTINATAIRES : Etablissements pour personnes en situation de handicap

FICHE N°6 - PRISE EN CHARGE ET SUIVI DES RESIDENTS COVID-19

1. OBJECTIFS

- Assurer le suivi médical des résidents, cas suspects ou confirmés COVID-19, afin d'éviter toute aggravation qui entraînerait une hospitalisation.
- Apporter les conseils aux personnels des établissements pour la prise en charge et la réalisation de soins aux résidents en fonction de leur état de santé.

Une organisation par territoire des différentes ressources médicales, entre autre médecins généralistes des centres hospitaliers, doit se mettre en place pour apporter un soutien aux établissements.

Ces organisations s'accompagnent du déploiement des outils de télémédecine.

2. LES POSSIBILITES EN TELEMEDECINE

- Des téléconsultations peuvent être possibles via la nouvelle plateforme régionale dédiée aux téléconsultations Covalia Web (fiche descriptive page suivante) ou via d'autres plateformes commerciales. Les téléconsultations sont alors accessibles sur ordinateur, tablette et smartphone.
- Pour les établissements qui l'utilisent, la plateforme régionale de télémédecine COVOTEM reste opérationnelle dans les usages déjà en cours.
- L'équipe régionale de télémédecine du GIP e-Santé Centre-Val de Loire se tient à la disposition des établissements pour :
 - Répondre à toutes les questions relatives à la télémédecine ;
 - Accompagner les professionnels de santé intervenant dans les établissements ;
 - Conseiller sur les équipements informatiques et les prérequis techniques et réseau ;
 - Réaliser un test de téléconsultation.

Pour contacter le GIP e-Santé Centre-Val de Loire :

- Par téléphone : au 02 46 47 02 70 (de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi)

- Par e-mail : à covid19-telemedecine@esante-centre.fr
- En remplissant le formulaire de contact présent sur notre page Internet dédiée : <https://www.sante-centre.fr/portail/teleconsultation/covid-19%2c1583%2c1990.html>



COVALIA

COVALIA WEB

LA SOLUTION DE TÉLÉMÉDECINE RÉGIONALE

Téléconsultation pour structure médico-sociale



J'accompagne un résident dans ma structure médico-sociale



J'appelle un professionnel de santé

Le professionnel de santé propose une téléconsultation s'il la juge appropriée à la situation



Je reçois par SMS et/ou e-mail un lien de connexion pour rejoindre la visioconférence avec le professionnel de santé, au créneau défini



A l'heure du RDV :



Je me munis de la carte Vitale et du dossier médical du résident



Je clique sur le lien transmis. J'entre dans la salle d'attente virtuelle du médecin



A noter : Pendant la téléconsultation, j'utilise préférentiellement un ordinateur avec webcam et microphone (à défaut : une tablette ou un smartphone)



Le médecin déclenche la visioconférence. Nous réalisons la téléconsultation



Au terme de la consultation du résident, le médecin réalise une ordonnance si nécessaire



L'ordonnance au format PDF est transmise via le logiciel Covalia Web



Le paiement de la téléconsultation se fait dans les mêmes conditions que le paiement des consultations de médecine générale, en fonction de votre type de dotation.

UNE QUESTION ?

Je prends connaissance des procédures détaillées sur la base documentaire :

<https://www.sante-centre.fr/portail/teleconsultation/base-documentaire.16011995.html?>

Je contacte l'équipe régionale Télémédecine du GIP e-Santé Centre-Val de Loire :

- Par téléphone : au 02 46 47 02 70 (de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi)
- Par e-mail : covid19-telemedecine@esante-centre.fr

